



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°241

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 19 Novembre 2014

Formation Professionnelle : un droit pour les salariés !

Le 13 Novembre 2014 s'est tenue, à l'Union des Industries Chimiques (UIC), la 2ème réunion sur la Formation Professionnelle, dans l'optique de mettre nos accords déjà existants en conformité avec la loi de Mars 2014.

Les négociations ont porté sur les bases d'un projet d'accord écrit et proposé par l'UIC, englobant la Formation Professionnelle et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), qui se traduit (fréquemment) par des baisses d'effectifs.

C'est pourquoi, en préambule, la délégation **FORCE OUVRIERE** a revendiqué la déconnection de la GPEC de cet accord ; cette position a été suivie par deux autres Organisations Syndicales, obligeant la Chambre Patronale à négocier deux projets d'accords distincts, un sur la Formation Professionnelle et un autre sur la GPEC !

FORCE OUVRIERE a interrogé l'UIC sur l'aspect juridique de ce projet d'accord qui "se subsisterait" aux accords relatifs à la Formation Professionnelle déjà existants dans la branche...

En effet à ce jour, aucun de ces accords n'a été révisé ou dénoncé ! **L'UIC considère l'élaboration de ce nouveau projet d'accord comme une simple révision...(sic)**

Voici les principales revendications que la délégation **FORCE OUVRIERE** a présentées à l'UIC :

- ED** Concernant les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), **FORCE OUVRIERE** dénonce l'aspect de ces diplômes low-cost, reconnus par l'UIC uniquement par des "niveaux" et non des coefficients.
Le **risque de voir disparaître les titres et les diplômes nationaux** étant trop important, **FORCE OUVRIERE** revendique la reconnaissance des CQP, par la mise en place de coefficients en face de ceux-ci,
- ED** Même si l'UIC a souhaité que ce projet d'accord s'oriente sur les besoins des entreprises, **FORCE OUVRIERE** a également souhaité remettre les salariés au cœur de cet accord, puisqu'ils sont les premiers concernés,
- ED** **FORCE OUVRIERE** revendique aussi la revalorisation pécuniaire des salariés tuteurs, car cette fonction est d'évidence une surcharge de travail pour eux,





- FD** **FORCE OUVRIERE** refuse également que la formation professionnelle serve de tremplin à toutes mobilités imposées !
Par ailleurs, **la formation professionnelle doit être utilisée pour le développement de compétences ou de qualifications**, mais certainement **pas pour le maintien de l'emploi du travailleur** qui reste exclusivement de la responsabilité de l'employeur.
L'investissement d'un salarié à se former doit nécessairement conduire en retour à l'évolution de sa classification,
- FD** La **FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE** a revendiqué que l'utilisation du Compte Personnel de Formation en dehors du temps de travail soit rémunérée à 50% du taux horaire, à l'instar du DIF,
- FD** De plus, seules les formations qualifiantes doivent être utilisées dans le cadre du CPF.
Les employeurs ne doivent pas pouvoir récupérer le CPF dans le cadre des plans de formations des entreprises.
Concernant les éventuels abondements du CPF proposés par la Chambre Patronale à 50% maximum, **FORCE OUVRIERE** revendique un abondement à 100 %,
- FD** **FORCE OUVRIERE** a revendiqué également la prise en compte de toutes les formes de primes dans l'assiette de rémunération des contrats de professionnalisation.

Le 20 Novembre prochain, un projet d'accord modifié devrait nous être présenté.

Sachant que la matinée fera office de première réunion pour la NAO 2015, l'après midi sera consacrée à la poursuite de la négociation sur la Formation Professionnelle.

La **FEDECHIMIE FORCE OUVRIERE** ne manquera pas de vous tenir informés de l'évolution de ces négociations.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>